

1 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil de Communauté sur proposition de Monsieur le Président et à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance, et pour cette séance du 14 décembre 2015, DESIGNNE Monsieur Damien PARENT.

2 - COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DES DELIBERATIONS PRISES PAR DELEGATION

Le Président a pris les décisions suivantes :

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/117B du 17/11/2015 : Aménagement : Dépôt d'une demande de déclaration préalable de division sur la parcelle AB n°233 sise Rue du Lavoir – Route de Paris à MONTLIGNON et pouvoir donné au cabinet géomètre Bonnier / Vernet pour déposer au nom et pour le compte de la CAVF

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/118 du 20/11/2015 : Personnel : Participation à une formation organisée par MEDIADIX

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/119 du 23/11/2015 : Développement Économique : Convention S.I.M.I. 2015 et versement d'une participation financière au CEEVO

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/120 du 23/11/2015 : Personnel : Participation à une formation de conducteur de chien organisée par FORCYNO (M. TORRES)

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/121 du 23/11/2015 : Personnel : Participation à une formation de conducteur de chien organisée par FORCYNO (M. DESTOMBES)

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/122 du 23/11/2015 : Informatique : Signature avenant au contrat de maintenance Logiciel AGDE 6 Web avec la Société A6CMO

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/123 du 24/11/2015 : Juridique : Acceptation de sous-traitance modificative pour l'AC 2013-01 Travaux de réfection et remise en état des chaussées trottoirs et réseaux divers, au profit de la société Fayolle Désamiantage

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/124 du 25/11/2015 : Juridique : Signature d'un avenant n°3 de réajustement au marché d'assurance 2013-01 Lot 4 « flotte automobile » conclu avec la SMACL

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/125 du 25/11/2015 : Développement Economique : signature d'un bail commercial avec la société CUIR TEXTILE CREATION (cellule n°17, 10 rue des Alouettes, 95600 EAUBONNE).

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/126 du 7/12/2015 : Sécurité : Avenant n°2 au MAPA 2013-02 –Lot n°2 «Gilets pare-balles des policiers municipaux»

DECISION DU PRESIDENT N° 2015/127 du 3/12/2015 : Juridique : Signature d'un avenant n°5 au marché d'assurance 2011-19 Dommages aux biens conclu avec la SMACL

3 - EXAMEN DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

N° 2015/08/01 : Autorisation de signature de conventions pour la continuité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés entre les CAVF et les syndicats mixtes EMERAUDE et TRI ACTION

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'absence d'accord sur les modalités financières de retrait de la commune de Saint Prix et de la commune de Montlignon entre ces communes et les communes d'Ermont, d'Eaubonne, de Saint-Leu-la-Forêt et du Plessis-Bouchard

- **DEMANDE** l'arbitrage de Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour fixer, par arrêté, la répartition du solde de l'encours de la dette, entre la commune de Saint Prix, la commune de Montlignon et la communauté d'agglomération Val et Forêt

AFFAIRES FINANCIERES

N° 2015/08/02 : Budget principal 2016 – Autorisation de l'organe délibérant concernant l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'équipements avant le vote du budget.

Monsieur MEURANT rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater pour 1 169 496€ de dépenses d'investissement dont :
 - Chapitre 20 : 56 990€
 - Chapitre 204 : 143 870€
 - Chapitre 21 : 925 711€
 - Chapitre 23 : 42 925€
- **DIT** que ces crédits seront inscrits au Budget primitif lors de son adoption

N° 2015/08/03 : Budget annexe de la ZAC de la gare d'Ermont Eaubonne pour 2016 – Autorisation de l'organe délibérant concernant l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'équipements avant le vote du budget.

Monsieur MEURANT rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater pour 351 581 € de dépenses d'investissement dont :
 - o Chapitre 20 : 4 725 €
 - o Chapitre 21 : 346 856 €
- **DIT** que ces crédits seront inscrits au Budget primitif lors de son adoption

N° 2015/08/04 : Budget annexe M49 « Assainissement » 2016 – Autorisation de l'organe délibérant concernant l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'équipements avant le vote du budget.

Monsieur MEURANT rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater pour 30 000.00€ de dépenses d'investissement au chapitre 21
- **DIT** que ces crédits seront inscrits au Budget primitif lors de son adoption

N° 2015/08/05 : Création du budget annexe de la ZAC du Bois Servais

Monsieur MEURANT rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder à la création d'un budget annexe intitulé « Budget annexe de la ZAC du Bois Servais »

HABITAT

N° 2015/08/06 : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat « Ermont Habitat » à la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt et désignation des membres

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DESIGNE** les quinze membres suivants :

Conseillers communautaires	
Hugues PORTELLI	Ermont
Xavier HAQUIN	Ermont

Joël NACCACHE
Pierre LEBEL
Francis BARRIER
Philippe BALLOY

Ermont
Le Plessis Bouchard
Saint Leu La Forêt
Eaubonne

Personnalités qualifiées CAVF

M. BACQUIN
M. TELLIER
Mme NEUVEU
Mme DERCY
Anne BARIOLIT
Alain CAUSIN

Personnalités qualifiées du Parisis

Nicole LANASPRE
Monique MERCHI
Jean-Christophe POULET

Cormeilles
Franconville
Bessancourt

N° 2015/08/07 : Avenant à la convention entre VAL d'OISE HABITAT et la CAVF pour l'acquisition amélioration de 4 logements et de 2 locaux commerciaux, sise 94 rue du général de Gaulle à Saint Leu La Forêt

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des votants, (M. HAQUIN, Président de la CAVF, ne prenant pas part au vote)

- **APPROUVE** l'avenant à la convention entre VAL D'OISE HABITAT et la CAVF pour l'acquisition-amélioration de 4 logements et de 2 locaux commerciaux au 94 rue du général de Gaulle à Saint-Leu-la-Forêt,
- **AUTORISE** le Président à le signer

N° 2015/08/08 : Convention entre ERMONT HABITAT et la communauté d'agglomération Val-et-Forêt pour le versement d'une subvention relative à la réhabilitation de 183 logements locatifs sociaux de la résidence Saint-Flaive à Ermont

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des votants, (M. NACCACHE, représentant la commune d'Ermont, ne prenant pas part au vote)

- **APPROUVE** la convention entre ERMONT HABITAT et la communauté d'agglomération Val-et-Forêt pour réhabilitation de 183 logements locatifs sociaux de la résidence Saint-Flaive à Ermont.
- **AUTORISE** le Président à la signer
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2015

AMENAGEMENT

N° 2015/08/09 : Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire dite « ZAC du Bois Servais » : Bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact

Monsieur LAMBERT-MOTTE rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PRECISE** que les modalités de mise à disposition du public du bilan de la mise à disposition du public sont les suivantes :
 - Affichage à l'accueil de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt
 - Mise à disposition sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt

N° 2015/08/10 : Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire dite « ZAC du Bois Servais » : Approbation du dossier de création de la ZAC

Monsieur LAMBERT-MOTTE rapporte la note.

Le Conseil communautaire, après délibération, à la majorité, 4 votes contre : MM. MEURANT, BARRIER, DETAVERNIER et Mme PINON-BAPTENDIER, représentant la Commune de Saint-Leu-La-Forêt,

- **APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC d'intérêt communautaire dite « Bois Servais » ci-annexé
- **APPROUVE** le périmètre de la ZAC
- **VALIDE** le programme prévisionnel envisagé dans le cadre de l'opération
- **DECIDE** que les constructions à édifier dans la ZAC seront exonérées de plein droit de la part communale de la taxe d'aménagement, étant précisé que dans les zones d'aménagement concerté autre que de rénovation urbaine, l'exonération est subordonnée à la condition que soit pris en charge par l'aménageur ou le constructeur au moins le coût des équipements publics suivants :
 - Les voies et réseaux publics intérieurs à la zone
 - Les espaces verts et les aires de stationnement correspondant aux seuls besoins des futurs habitants ou usagers de la zone
- **DECIDE**, en conséquence la création de la zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire dénommée « ZAC du Bois Servais » comme suit :

Article 1 : Une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de la construction de logements d'une part et d'une zone d'activités d'autre part est créée sur la partie Nord-Est de la Plaine de Boissy, située au Nord de la commune du Plessis-Bouchard, et dont le périmètre est défini dans le dossier de création joint à la présente délibération. A l'Est et au Sud de ce périmètre de ZAC, se trouvent des quartiers dont la vocation est essentiellement résidentielle (ZAC Fontaine-Martin et ZAC Charles-de-Gaulle).

Article 2 : La zone ainsi créée est dénommée zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bois Servais.

Article 3 : Le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone comprend :

- la réalisation d'une zone d'activité de 80 000 m² d'emprise et environ 40 000 m² de surface-plancher
 - ainsi que la construction de 396 logements dans un nouveau quartier résidentiel, sur 49 844 m² d'emprise et de 30 905 m² surface de plancher.
- Ainsi, en intégrant les 54 logements OPIEVOY déjà créés, c'est un objectif de construction de 450 logements sur la Plaine de Boissy, dont 225 logements locatifs sociaux. Un nouveau protocole est en cours de finalisation entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Val et Forêt et la ville du Plessis-Bouchard.

Article 4 : Sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article 317 quater de l'annexe II du Code des impôts. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la Taxe d'Aménagement.

Article 5 : Le président est autorisé à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme.

Article 6 : La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'en mairie du Plessis-Bouchard. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 : Le Président de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 8 : Le dossier de création de la ZAC du Bois Servais sera consultable à la Direction de l'aménagement de la communauté d'Agglomération Val et Forêt, rue du Centre Technique à Ermont ainsi qu'en mairie du Plessis-Bouchard 3 rue Pierre Brossolette.

N° 2015/08/11A : ZAC de la gare d'Ermont Eaubonne : Modification du dossier de réalisation

Monsieur DUBLINEAU rapporte la note.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, 1 abstention : M. FABRE, représentant la commune d'Ermont,

- **ACCEPTE** les modifications précitées du dossier de réalisation de la ZAC du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne.
- **PRECISE** qu'un nouveau planning prévisionnel général des tranches a été établi, tenant compte des modifications.

N° 2015/08/11 B : ZAC de la gare d'Ermont Eaubonne : Modification du programme des équipements publics

Monsieur DUBLINEAU rapporte la note.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, 1 abstention : M. FABRE, représentant la commune d'Ermont,

- **ACCEPTE** la modification précitée du programme des équipements publics de la ZAC du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne.
- **APPROUVE** le nouveau Programme des Equipements publics
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité requises par l'article R.311-9 et précisées par l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

N° 2015/08/11C : ZAC de la gare d'Ermont Eaubonne : Avenant n°3 au traité de concession d'aménagement avec NEXIVILLE

Monsieur DUBLINEAU rapporte la note.

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, 1 abstention : M. FABRE, représentant la commune d'Ermont,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au Traité de concession d'aménagement avec NEXIVILLE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer
- **PRECISE** que la création de ces surfaces de plancher supplémentaires au sein de l'ilot DAUTRY est suspendue jusqu'à la mise en compatibilité du PLU de la ville d'Ermont

N° 2015/08/12 : Pharmacie de la gare d'Ermont Eaubonne – Déclassement et cession de terrains

Monsieur DUBLINEAU rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PRONONCE** le déclassement de la parcelle AH 556 (156 m²) située à Ermont
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes de cession de la parcelle AH 556 située à Ermont avec SNCF Réseau, pour l'euro symbolique
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes de cession des parcelles AH557 (20m²) et AH558 (21 m²) situées à Ermont, avec SNCF Mobilité, pour l'euro symbolique

ASSAINISSEMENT

N° 2015/08/13 : Définition de la participation à l'assainissement collectif (PAC)

Monsieur LAMBERT-MOTTE rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de la participation pour le financement de l'assainissement collectif de la communauté d'agglomération pour le territoire des communes d'Eaubonne, d'Ermont, le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-la-Forêt pour les montants suivants :

PAC INTERCOMMUNALE			
Classement	Nature de construction	Bases de calcul	Proposition Tarif interco. €
Catégorie I	Habitation	m ² surface plancher créée ou m ² de nouvelle surface raccordée	7,88
	Hébergement hôtelier		
	Bureaux		
	Commerce		
Catégorie II	Artisanat	m ² surface plancher créée ou m ² de nouvelle surface raccordée	5,63
	Industrie		
	Exploitation agricole ou forestière		
	Entrepôt		
	Service public ou d'intérêt collectif		
Catégorie II	Surface de catégorie I créée par changement destination catégorie II	m ² surface plancher	2,25
	Aménagement de logement existant pour création de plusieurs logements	Par logement supplémentaire au 1°	400

- **PRECISE** que la PAC ne s'applique pas aux extensions inférieures à 20m².
- **DECIDE** de collecter en sus de la part intercommunale, la part de la PAC du SIARE sur la base de la délibération de ce dernier.

N° 2015/08/14 : Fixation de la redevance d'assainissement 2016

Monsieur LAMBERT-MOTTE rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs suivants de la redevance d'assainissement 2016 sur le territoire de chacune des communes :

2016				
redevance d'assainissement	Eaubonne	Ermont	Le Plessis	St Leu
	0,31	0,37	0,4728	0,83

N° 2015/08/15 : Avenant de transfert partiel au contrat de partenariat public privé de la ville de Saint Leu la Forêt avec la société SPHERIA, suite à la prise de la compétence assainissement au 31 décembre 2015 – Acceptation de la cession de créance

Monsieur LAMBERT-MOTTE rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant de transfert partiel au contrat de partenariat public privé de la ville de Saint Leu la Forêt avec la société SPHERIA, suite à la prise de la compétence assainissement au 31 décembre 2015
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer
- **APPROUVE** les actes d'acceptation ci-annexés par lesquels la CAVF réitère les engagements de la commune de Saint Leu La Forêt au titre de l'Acte d'Acceptation Loyer Financier et de l'Acte d'Acceptation Indemnités pour ce qui concerne l'Assainissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes d'acceptation correspondants et tous documents y afférents

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

N° 2015/08/16 : Convention d'objectifs et de moyens 2016 avec la Mission Locale de la Vallée de Montmorency

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention triennale d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale de la Vallée de Montmorency pour l'année 2016
- **AUTORISE** le Président à la signer
- **PRECISE** que l'attribution et le versement de la subvention sollicitée pour l'exercice 2016 feront l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis.

N° 2015/08/17 : Convention de partenariat avec l'association ECTI pour l'année 2016

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association ECTI pour l'exercice 2016
- **AUTORISE** le Président à la signer
- **PRECISE** que l'attribution et le versement de la subvention sollicitée pour l'exercice 2016 feront l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis.

N° 2015/08/18 : Convention triennale d'objectifs et de moyens 2016-2018 avec l'association ESSIVAM

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association ESSIVAM pour la période 2016-2018.
- **AUTORISE** le Président à la signer
- **PRECISE** que l'attribution et le versement de la subvention sollicitée pour l'exercice 2016 feront l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis.

LECTURE PUBLIQUE

N° 2015/08/19 : Convention de participation de la Médiathèque Alexandra David-Neel (Saint-Prix) au réseau de lecture publique de Val-et-Forêt

Monsieur MEURANT rapporte la note.

- **APPROUVE** la convention de participation de la Médiathèque Alexandra David-Neel (Saint-Prix) au réseau de lecture publique de Val-et-Forêt
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer

TRANSPORT

N° 2015/08/20 : Approbation du Plan Local de Déplacement de la communauté d'agglomération Val et Forêt

Monsieur BOURSE rapporte la note.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, 4 abstentions : Mmes GAILLAC, VILLECOURT et MM. ENJALBERT et BOURSE, représentant la commune de Saint-Prix,

- **APPROUVE** le Plan local de déplacement (PLD) de Val et Forêt ci-annexé

RESSOURCES HUMAINES

N° 2015/08/21 : Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de Beauchamp

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de Monsieur Jean-Christophe GARROUTY entre la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et la commune de Beauchamp
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer
- **PRECISE** que la convention est conclue pour une durée de 3 ans avec remboursement annuel de la rémunération de l'agent par la commune de Beauchamp.

N° 2015/08/22 : Convention de mise à disposition d'un agent auprès de Val d'Oise Habitat

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de Madame Stéphanie CALO entre la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et Val d'Oise Habitat
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer
- **PRECISE** que la convention est conclue pour une durée de 18 mois avec remboursement trimestriel de la rémunération de l'agent par Val d'Oise Habitat.

N° 2015/08/23 : Convention de mise à disposition d'un agent auprès de Val d'Oise Habitat

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de Madame Véronique RIVOAL entre la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et Val d'Oise Habitat
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer

- **PRECISE** que la convention est conclue pour une durée de 3 ANS avec remboursement trimestriel de la rémunération de l'agent par Val d'Oise Habitat.

AFFAIRES FINANCIERES

N° 2015/08/24 : Suppression de la régie d'avance « Menues dépenses »

Monsieur HAQUIN rapporte la note.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer la régie d'avances « Menues dépenses » de la Communauté d'agglomération Val-et-Forêt à compter du 31 décembre 2015
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

4 - INFORMATIONS

5 - QUESTIONS DIVERSES

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A VINGT ET UNE HEURE VINGT SEPT**



Xavier HAQUIN

Président
1^{er} Adjoint au Maire d'Ermont
Conseiller Départemental du Val d'Oise